

DECISION DU PRESIDENT.CA 239-2023

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2022-143 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET

Objet de la décision : Demande de déclassement de la Faculté des Sciences

Conformément à sa délégation, le Président de l'Université d'Angers décide d'approuver le déclassement du matériel de la Faculté des Sciences.

Le Président rend compte, dans les meilleurs délais, au Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur général des services
Didier BOUQUET
Signé le 23 novembre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 24/11/2023

CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2023

DEPARTEMENT/LABO	Désignation appareil	Nom / Marque	N° série	N°inventaire/date achat	LOCALISATION PRÉCISE	État du matériel	Prix d'achat	VALEUR DU MATERIEL	DIMENSIONS / POIDS	OBSERVATIONS
IRHS	Thermocycleur Icyler Thermal Cycler	BIORAD	582BR009408	19/06/2003	Pôle semences, IRHS UMR 1345, équipe SMS, A2-55	HS	8 369,01 €	- €	23*26,4*54,6 cm / 10 kg	Rebut
IRHS	Thermocycleur DNA Thermal Cycler 480	Perkin Elmer Cetus	P 10187	01.08.1991	Pôle semence A2-36	HS	Inconnu	- €	30.5 x 33,02 x 48,26 cm / 25 kg -	Rebut
SFR QUASAV	Nom de l'élément : Melles Griot Argon Ion Laser 457-514nm. Il s'agit d'un élément composant le microscope confocal (plateau IMAC, SFR QuaSaV).	CVI MELLES GRIOT CARLSBAD, CALIFORNIA 92011 USA	M5700-1	Documents : Confirmation de commande n°16376540 19.11.2010 / Facture n°96444220 / 10.05.2011	MRV, Bât A, R+1, A1-97	HS	6 823,40 €	- €	1 élément - L17cm x La 17cm x prof 49 cm, 5,6 kg -	Rebut
SFR QUASAV	Nom de l'élément : Melles Griot Violet Diode Laser 405 nm. - Il s'agit d'un élément composant le microscope confocal (plateau IMAC, SFR QuaSaV). - 2 éléments, 1 câble -		M5700-2 - M5700-3	N° Marché : 2010/14, - Documents : Confirmation de commande n°16376540 19.11.2010 / Facture n°96444220 / 10.05.2011 -	MRV, Bât A, R+1, A1-97	HS	8 669,60 €	- €	2 éléments, 1 câble - L16cm x La 10 x prof 30 cm, L13cm x la 12cm x 7 cm, 5,3 kg -	rebut
SFR QUASAV	Onduleur acheté avec le microscope confocal (marché 2010/14)	EMERSON Network Power, Liebert.PSI	SN : 0934100018PS73M - Power : 2700 W -	N° Marché : 2010/14, - Documents : Confirmation de commande n°16376540 19.11.2010 / Facture n°96444220 / 10.05.2011 -	MRV, R+1, pièce A1-97	HS	724,84 €	- €	L65cm x La 9 x Prof 44 cm - >, 40kg	Rebut
SFR QUASAV	Module d'unité de détection des signaux de fluorescence. - Il s'agit d'un élément (A1-DU4) composant le microscope confocal (plateau IMAC, SFR QuaSaV). Cet élément a été remplacé par d'autres détecteurs plus sensibles.	NIKON	55165	N° Marché : 2010/14 - 1)Confirmation de commande n°16376540 / 19.11.2010 - 2)Facture n°96444220 / 10.05.2011 -	Maison de la Recherche, Bât A, R+1, labo A1-97	Désuet	15 706,18 €		L60cm x La 36 x prof 18,5 cm - 14kg	Rebut
IRHS	Cytomètre de flux	Partec	Non renseigné	2003	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	cytomètre de flux : 0.6x0.6x0.5	Rebut
IRHS	Molecular Imager + Laser	BIORAD	Non renseigné	Molecular Imager + Laser - BIORAD-inventaire 021106PMS et 021105PMS	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	molecular imager : 0.6x0.5x0.6 laser : 0.4 x 0.6 x 05	Rebut
IRHS	Compteur à scintillation -TriCarbo 2100TR	triCarbo	iA-237-ANA-SCIN-001	Non renseigné	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	Compteur à scintillation : 100kg, 1m x 90	Rebut
IRHS	Four	HYBAID	Non renseigné	1991	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	four : 0.6 x 0.6 x 0.5	Rebut
IRHS	Sécheur de gel	SAVANT	Slab gel dryer SGD5040	Non renseigné	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	secheur de gel : 0.7 x 0.5 x 0.4	Rebut
IRHS	Scanner	AGFA	SNAPScan 1212	Non renseigné	SFR Quasav - MRV - A1-88	HS	Inconnu	- €	Non renseigné - taille standard	Rebut

VOTE : A L'UNANIMITE

Fait à Angers, le 23 octobre 2023

Le Directeur,
P. LERICHE